

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du vendredi 15 septembre 2017 à 20 heures 30. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice :	13
Présents :	8
Absents excusés	5
Votants :	13
Convocation du 8 septembre 2017.	

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Michel GACHIGNARD, Jacques MORIN,

Excusés : Olivier BOUCHAND, Céline GARNIER, Christian FRANCOIS, Philippe PRUNIER, Michel JACQUET

Secrétaire : Colette FRAIOLI

- Aucune remarque sur le dernier compte rendu, il est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- POLICE MUNICIPALE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN GARDIEN BRIGADIER AVEC LA COMMUNE DE BENET.**
- 2- FINANCES :**
 - ▶ SUIVI DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL
 - ▶ SUIVI D'ACTIVITES DU CABINET MEDICAL
 - ▶ BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE NO2 – DEPENSES INVESTISSEMENT : AJUSTEMENT DES CREDITS
 - ▶ BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE NO1 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : OUVERTURE DE CREDITS
- 3- PERSONNEL : REORGANISATION ET MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS EN MILIEU SCOLAIRE**
- 4- CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**
- 5- RESTAURATION DES ARCHIVES COMMUNALES : DEMANDE SUBVENTION**
- 6- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

1- POLICE MUNICIPALE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN GARDIEN BRIGADIER AVEC LA COMMUNE DE BENET

M. le Maire expose aux élus que lors de la réunion du conseil municipal en date du 7 juillet, a été décidée la signature de la convention de mise à disposition du policier municipal avec la commune de Benet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il s'avère que le policier municipal est présent sur la commune depuis le 1^{er} août 2017.
 Il propose de signer la convention de mise à disposition du policier municipal avec la commune de Benet à compter du 1^{er} août 2017. Cette délibération annule et remplace la précédente.
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les termes de la convention et autorise sa signature à compter du 1^{er} août 2017.

2- **FINANCES** :

- ▶ Suivi des dépenses et des recettes du budget principal
- ▶ Suivi d'activités du cabinet médical
- ▶ Budget communal : décision modificative no2 – dépenses investissement : ajustement des crédits
- ▶ Budget assainissement : décision modificative no1 – dépenses de fonctionnement : ouverture de crédits

Mme C. Fraioli, fait le point sur le suivi des dépenses et des recettes du budget principal au 31 août 2017, sachant que c'est à l'instant T et que des écritures dépenses/recettes ont pu être réalisées depuis cette date.

Fonctionnement :

Dépenses : 58% des dépenses réalisées par rapport au prévisionnel

Recettes : 64% des recettes perçues par rapport au prévisionnel

Investissement :

Dépenses : toutes opérations confondues 66% du prévisionnel

Recettes : toutes opérations confondues 39% du prévisionnel

Budget cabinet médical : au 31 août, l'ensemble des recettes couvrent les dépenses de fonctionnement, à savoir les salaires du Dr Capron et de Mme Girard, et les dépenses récurrentes liées au fonctionnement du service (location, fournitures administratives, fournitures médicales, abonnements divers)

Décision modificative n°2 du budget communal

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n° 2 suivante sur le budget communal comme suit :

Dépenses fonctionnement	
022 (dépenses imprévues)	-386
Ch 66/6611 (intérêts réglés à échéance)	+386

Investissement	
DI 041 – 2315 OP50/97	+661
RI 041 – 2033 OP50/97	+661
DI - 1641	+790
DI – 21318 OP51/97	-790

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-VOTE la décision modificative n° 2 (sur le budget communal) comme définie ci-dessus.

Décision modificative n°1 – budget annexe assainissement

Monsieur le maire propose d'adopter la décision modificative no1 suivante sur le budget annexe assainissement comme suit :

Dépenses fonctionnement	
Ch 011 - 61528	-500
Ch 65 - 6541	+500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-VOTE la décision modificative n° 1 (sur le budget annexe assainissement) comme définie ci-dessus.

3- PERSONNEL : REORGANISATION ET MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS EN MILIEU SCOLAIRE

Le Conseil Municipal adopte à compter du 1^{er} septembre 2017 le tableau des emplois tel que présenté par M. le Maire

Filière administrative

	Postes créés	Postes pourvus	Durée hebdo
Catégorie B			
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	TC 35h
Catégorie C			
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl	1	1	TNC 30h
Adjoint administratif territorial	1	1	TC 35h
Adjoint administratif (Ag Postale)	1	1	TCN 17h

Filière technique

	Postes créés	Postes pourvus	Durée hebdo
Catégorie C			
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	1	1	TNC 30h
Adjoint technique territorial	1	1	TNC 30h
Adjoint technique territorial	1	1	TNC 31h
Adjoint technique territorial	1	1	TC 35h
Agent non titulaire (CDI)	1	1	TNC 28h54

Filière médicale

	Postes créés	Postes pourvus	Durée hebdo
Médecin territorial	1	1	TC 35h

Contrat de droit privé

	Postes créés	Postes pourvus	Durée hebdo
Contrat CAE		1	25h

4- CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

M. le Maire expose aux élus que :

Les dispositions statutaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'Ircantec (titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun (décret du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Depuis la transposition de la directive européenne n°92/50/CEE du 18 juin 1992 en droit français (décret du 27 février 1998), les contrats d'assurance sont soumis au code des marchés publics. Dans ce cadre et en application des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de la Gestion de la Vendée, mandaté par un certain nombre de collectivités, a conclu avec la C.N.P. assurances, un contrat groupe « Assurances des risques statutaires » par capitalisation et d'une durée de quatre (4) ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, auquel toute collectivité ou établissement public rattaché de moins de 30 agents CNRACL peut adhérer.

Il propose :

■ De souscrire pour le personnel de la Collectivité, comptant moins de 30 agents CNRACL au 1^{er} janvier 2017, aux garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL

La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, accident du travail, maladie imputable au service et décès), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2018, avec une franchise au

choix quinze (15) jours fermes pour maladie ordinaire.

Le taux de cotisation, hors frais de gestion, pour l'année 2018 appliqué à l'assiette de cotisation pour la part assureur s'élève à

- 5.05% avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire.

Le taux est garanti pendant toute la durée du contrat (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021)

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire, du Supplément Familial de Traitement.

■ De confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de 0.12%

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus et autorisent M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

■ Un courrier sera adressé à la SMACL pour dénoncer le contrat actuel au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, les élus adoptent les propositions ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs au nouveau contrat.

5- RESTAURATION DES ARCHIVES COMMUNALES : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion de la nouvelle campagne de numérisation et l'emprunt de certains documents à la commune, les services de la Direction des Archives Départementales se sont rendu compte que certains registres étaient en mauvais état.

- Trois registres des délibérations sont à restaurer.
- Le devis présenté par l'Atelier Benoist Claude (79340) Ménigoute s'élève à 565.30 euros HT soit 678.36 euros TTC.
- La commune peut bénéficier d'une subvention de 45% de la dépense hors taxe par les archives départementales soit 258,38 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise M. le Maire à restaurer les registres de délibérations du Conseil Municipal et à déposer une demande de subvention auprès des Archives Départementales.

6- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ Travaux école + devis TBI : M. I.Fleuret rend compte des travaux à effectuer en ce début d'année scolaire, hormis les travaux de rénovation inscrits au budget prévisionnel, certains achats sont à effectuer : tableau blanc, rideaux etc.

Il présente également le devis pour le tableau numérique dans la classe maternelle et CP : TTC 3363.86€ Sté MG solutions (les Herbiers)→ devis validé

■ Etude équipements scolaires d'enseignement primaire : réunion à la CCVSA le lundi 25 septembre à 18h :

M. le Maire informe les élus que la CCVSA a confié au cabinet "Education et Territoires" la réalisation d'un diagnostic relatif aux équipements scolaires d'enseignement primaire. Une première réunion du comité de pilotage est fixée au lundi

25 septembre. M. I.Fleuret assistera à cette 1^{ère} réunion.

■ Demande d'aménagement d'horaires pour convenance personnelle de la secrétaire médicale : → M. le Maire rencontrera Mme Girard et le Dr Capron.

■ Organisation journée "Don du Sang"

M JP Bertrand souhaite mettre en place une journée collecte sur la commune, il propose de se rapprocher de la commune de Benet.

■ Courrier SCI de la Forge, M Pineaud Guy : Éclairage public impasse des Fleurs

M. le maire donne lecture du courrier reçu : M Pineaud rénove une maison au n° 11 impasse des Fleurs en vue de la louer, il sollicite l'installation de l'EP afin de sécuriser cette impasse :

→ avis favorable du conseil municipal

→ contact sera pris avec le Sydev

■ Courrier de la paroisse St Pierre l'Abbaye : vente du presbytère au prix de 110 000,00€

■ Parc Marais poitevin : motion de soutien aux éleveurs

→ accord du conseil municipal

■ Réunion du CHAD le lundi 11 septembre

M. G. Bouteiller et Mme C.Fraioli ont assisté à la réunion de présentation du projet du CHAD.

L'objectif est de promouvoir la commune de Damvix lors de salons du tourisme.

L'association sollicite une aide financière et humaine auprès des artisans, commerçants, entreprises, municipalité.

Avant de répondre à l'association, les élus présents ont demandé à ce que le projet soit plus avancé : connaître les actions, le budget prévisionnel ...

■ Travail d'intérêt général

Mme Bouhier Sandrine du SPIP 85 (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de Fontenay-le-Comte, mandatée par le juge de l'application des peines souhaite présenter les dispositions en matière de TIG et TNR (travail d'intérêt général et travail non rémunéré).

→ avis favorable,

→ recontacter Mme Bouhier pour fixer une date de rendez-vous.

Fin de la réunion 22h00